

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHIRAC-BELLEVUE
SÉANCE DU jeudi 23 septembre 2021

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à 18h00,
En exercice	10 le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente,
Présents	09 sous la présidence de Robert GANTHEIL, Maire.
Votants	10

Convocation du lundi 13 septembre 2021

Présents : Stéphane BESSE, Christiane BROCHET, Emilie FOURNIER, Robert GANTHEIL, Jean-Pierre MARIVAL, Jean Marcel MASSET, Catherine MOURIACOU, Claire REVEILLOU-BILLOT, Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE.

Absents excusés : Madame Marjorie TELLIER donne pouvoir à Monsieur Robert GANTHEIL.

Monsieur Jean Marcel MASSET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Emilie FOURNIER avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MARIVAL mais elle est arrivée à 18h17 et donc, a pris part aux votes des délibérations.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 29 mars, 21 mai et 08 juillet 2021 ;
2. Montant de la facture de l'entreprise GAUTHIER différent du devis initial ;
3. Proposition de création d'un Budget Annexe pour 2022 suite à l'installation des panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente ;
4. Isolation des maisons communales ;
5. Programme voirie 2022 ;
6. Maison KALHERT2 (Assainissement) ;
7. Acceptation des devis concernant la remise en état des cloches de l'Eglise ;
8. Repas des Aînés 2021 ;
9. Indemnités pour le gardiennage et l'entretien de l'Eglise ;
10. Le fleurissement de la Commune ;
11. Candidature pour la maison Ancien Presbytère ;
12. Bilan de la réunion des Associations ;
13. Point sur le Budget ;
14. Candidature PEC ;
15. Encaissement d'un remboursement de sinistre à la salle polyvalente du 31 août 2021 ;

16. Modification du tableau de classement de la voirie communale ;
17. Choix des entreprises pour le nettoyage et la replantation d'essences variées des bois communaux ;
18. Cession de la tondeuse autoportée CUBCADET RZT-50 ;
19. Informations et questions diverses.

Monsieur Robert GANTHEIL, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur et Madame BLANCHARD, candidats pour la gérance de la MAÏADE.

1) Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 29 mars, 21 mai et 08 juillet 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le compte-rendu du 29 mars 2021 corrigé ;
- Le compte-rendu du 21 mai 2021 ;
- Le compte-rendu du 08 juillet 2021

Approuvé à l'unanimité

2) Montant de la facture de l'entreprise GAUTHIER différent du devis initial

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant TTC de la facture de l'entreprise GAUTHIER est différente du montant TTC du devis. En effet, il y a eu une erreur de calcul de TVA et l'entreprise GAUTHIER a fourni une attestation justifiant ce problème. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler la somme initialement prévue au devis.

3) Proposition de création d'un budget annexe pour 2022 suite à l'installation des panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente

Suite à l'installation des panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente, la création d'un budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2022 est nécessaire. Une délibération plus précise sera prise au prochain Conseil Municipal.

10 Pour

4) Isolation des maisons communales

Il serait souhaitable de faire isoler les maisons communales, le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord avec ce projet.

5) Programme voirie 2022

Des demandes ont été faites par des administrés concernant :

- La réfection d'un chemin au Bois Jeunes ;
- Faire une déviation des eaux pluviales à la Croix du Clos et à Chassac-Haut ;
- Création de trottoirs au Puy d'Enrouère ;
- Carrefour d'Eyboulet et de la route de Viers ou le ravinement apporte du sable sur la route.

Un bilan complet sera effectué pour le prochain Conseil Municipal.

A prévoir, le débouchage des buses.

6) Maison KALHERT2 (Assainissement)

Une micro station serait préférable, donc à prévoir l'acquisition d'un terrain.

7) Acceptation des devis concernant la remise en état des cloches de l'Eglise

Il est nécessaire de procéder à la restauration des supports des cloches de l'Eglise pour des raisons de sécurité, des devis ont été reçus par l'entreprise SAS HONORE afin d'y remédier. Le Conseil Municipal est d'accord pour effectuer les travaux à l'unanimité.

10 Pour

8) Repas des Aînés

Une date sera fixée au prochain Conseil Municipal.

9) Indemnités pour le gardiennage et l'entretien de l'Eglise

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'attribution de cette indemnité à l'adjoint technique chargé du ménage des bâtiments communaux.

10) Le fleurissement de la Commune

Il est souhaitable de revoir la méthode pour effectuer l'arrosage des plantes (cuve +pompe)

Il y a la possibilité de participer au concours « Villages fleuris », à voir les tenants et aboutissants

11) Candidatures pour la maison « Ancien Presbytère »

Suite à donner après les visites des candidats.

12) Bilan de la réunion des Associations

Il serait préférable de reformuler la demande aux Associations.

Les prochaines réunions seront communiquées dans l'Echo Chiracois.

13) Point sur le Budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement (principal et lotissement du Puy Chaud II)

14) Candidature PEC

Monsieur Le Maire cite la liste de candidats potentiels. Une personne a été retenue.

Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire auprès de Pôle Emploi. Cet emploi est ouvert au 1^{er} octobre.

15) Encaissement d'un remboursement de sinistre à la salle polyvalente du 31 août 2021

Le Conseil Municipal est informé que, le 31 août dernier, la porte de la salle polyvalente a été vandalisée.

La réparation par l'entreprise LACHENAUD s'élève d'un montant de 1 788.00 € TTC. La déclaration a été effectuée auprès de Groupama qui nous rembourse 1 788.00 € TTC, soit le montant de la facture sans franchise.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'acceptation de ce remboursement.

10 Pour

16) Modification du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire expose que :

- **La Voie** de la VC 26 reliant la RD 982 nommée "Les Morleries", d'une longueur de **192 ml** est une voie structurante pour la commune.

Le niveau d'équipement de ces voies leur permet d'être classées voies communales, ce qui leur confère un caractère de voie publique. En application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, ce classement ne nécessite pas une enquête publique lorsqu'il n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte des propriétés riveraines ou de circulation assurée par la voie.

10 Pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- La voie de la VC 26 reliant la RD 982 nommée "Les Morleries" d'une longueur de **192 ml**, sera classée en voie communale et dénommée **VC 29**.
- Approuve le tableau de classement joint à la présente délibération ;
- Valide le nouveau linéaire de voirie communale à caractère de chemin de **192 ml**.
- Désigne Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et l'autorise à signer tous les actes à intervenir.

17) Choix des entreprises pour le nettoyage et la replantation d'essences variées des bois communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 entreprises susceptibles de réaliser les projets suivants :

- SARL CHAZAL pour le dessouchage et la mise en andain des branches ;

- Ets MAURIANGE Sébastien pour la replantation par des essences variées ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir ces 2 entreprises. Les devis seront demandés et une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal.

10 Pour

18) Cession de la tondeuse autoportée CUBCADET RZT-50

L'entreprise MONEDIERES propose la reprise de l'ancienne tondeuse autoportée zéro turn pour un montant de 300.00€

10 Pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Certifiée exécutoire.

A Chirac-Bellevue,

Le 23 septembre 2021,

Le Maire,

Robert GANTHEIL.

